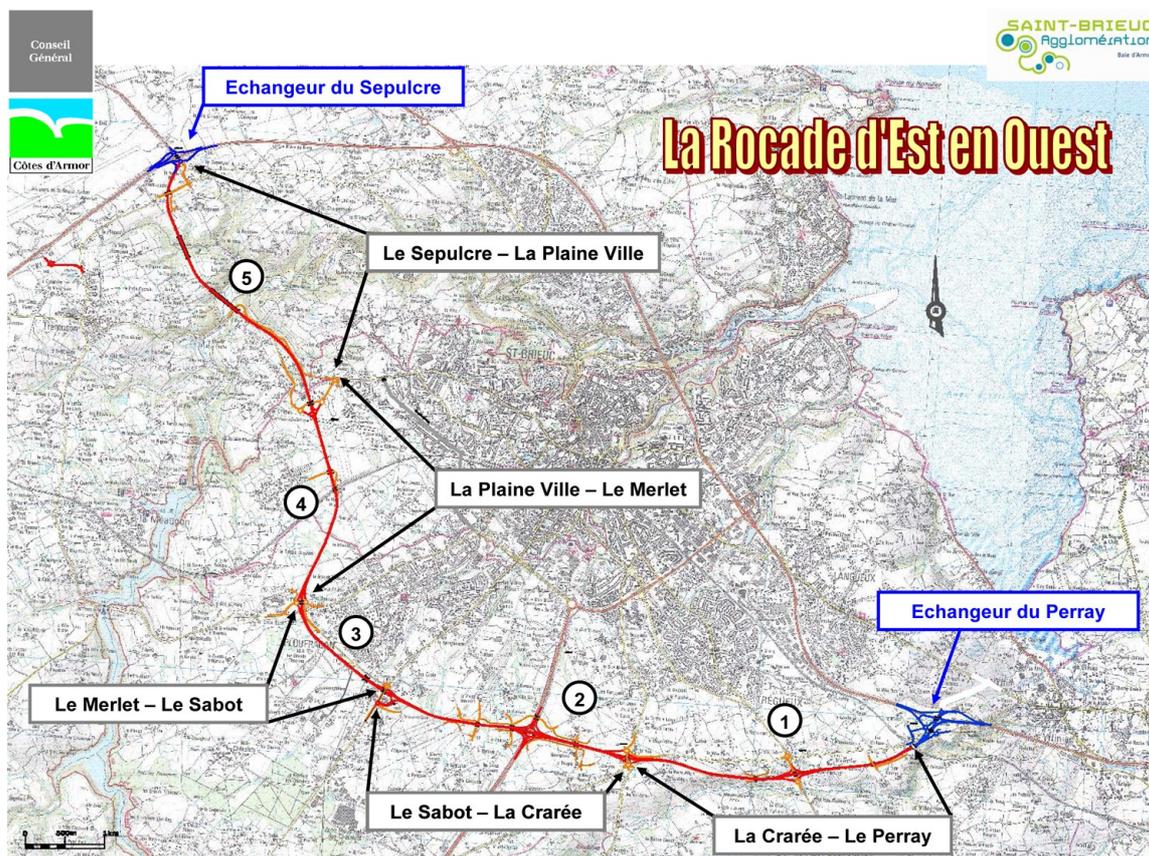




Rocade de déplacements briochine : visite de chantier



Contact presse

Nolwenn Tirel

Tél. 02 96 62 62 19

Courriel. TIRELNolwenn@cg22.fr

Retrouvez communiqués et dossiers de presse sur cotesdarmor.fr | Espace presse

RAPPEL DU PROJET DANS SON ENSEMBLE

>>> Longue de 16 km et contournant l'agglomération par le sud, cette Rocade de déplacements a pour objectif :

- > de faciliter l'accès aux grands équipements publics et en particulier la gare TGV
- > de contribuer à la connexion de l'axe Triskell avec les axes nationaux (RN12/RN164)
- > d'offrir de nouvelles perspectives de développement vers le sud (zone des Châtelets et Zoopôle) et l'ouest (Plaine Ville)
- > de rééquilibrer les trafics routiers sur l'agglomération en offrant un itinéraire alternatif à la RN12 depuis le sud et un délestage de la « rocade urbaine ».

>>> Les différents acteurs du projet :

- > La maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre ont été confiées au Département des Côtes d'Armor
- > Des échanges ont eu lieu entre les collectivités autour des déplacements dans l'agglomération : Département des Côtes d'Armor, Saint-Brieuc Agglomération et communes traversées. L'État et la Région ont également été associés pour la part concernée par les déplacements en transit autour de l'agglomération.

>>> Le souhait des élus a été de dépasser le seul caractère routier du projet afin d'**intégrer la notion de « déplacements » au sens large**. Dans une logique d'inter-modalité, la Rocade a été étudiée en coordination avec :

- > les réseaux de transport en commun : du Département (Tibus) ; de l'Agglomération (bus) et demain le projet TEO
- > les problématiques d'accès à la gare de Saint-Brieuc avec l'arrivée de la LGV à l'horizon 2017
- > les nouvelles pratiques de déplacement : déplacements doux et covoiturage.

>>> Ce projet a été conçu avec la volonté d'en faire **un chantier « durable »** :

- > l'ordonnancement des travaux est optimisé afin de minimiser les nuisances subies par les riverains et les usagers des voiries interceptées.
- > les terrassements sont gérés avec un souci d'optimisation des transports pour limiter les impacts sur les voiries et sur l'environnement
- > les structures de couche de forme retenues permettent de valoriser les matériaux en place
- > la fabrication des matériaux bitumineux intègre la réutilisation de fraisats routiers à hauteur de 25%, permettant le recyclage d'anciennes voiries.

>>> Dès l'origine, le choix de la maîtrise d'ouvrage a été de définir pour cette Rocade **un niveau de service et de sécurité équivalent à celui de la RN12**.

>>> Plusieurs conventions ont engagé le Département et Saint-Brieuc Agglomération afin d'assurer la réussite du projet :

- > les conventions d'études : à ce jour l'ensemble des procédures réglementaires sur les 16 km ont été menées ; les études ont été partagées financièrement à 50/50 entre les deux collectivités. L'ensemble des acquisitions foncières ont été menées par le Département : **100% des acquisitions sur les 16 km ont été réalisées**
- > les conventions de travaux : sur la section entre Le Sabot et Le Perray, ainsi que l'échangeur du Perray, en y associant la Région et l'État (pour l'échangeur).

>>> Les travaux de terrassements et de chaussées ont débuté en juillet 2010 et sont réalisés par le groupement Eurovia/Lessard :

- > La tranche 1 Le Sabot – La Crarée a été mise en service en juillet 2012
- > La tranche 2 La Crarée – La Croix Gibat a été mise en service en janvier 2014
- > La tranche La Croix Gibat – Le Perray sera mise en service en 2016
- > L'échangeur du Perray sera mis en service début 2017.

TRANCHE FERME : DU SABOT AU PERRAY

>>> **Son financement** est assuré par le Département et Saint-Brieuc Agglomération, avec l'aide de la Région (pour les travaux) :

- > Rocade de déplacements (89 M€ pour la tranche ferme)
 - Études : 50% Département et 50% Saint-Brieuc Agglomération
 - Acquisitions foncières : 100% Département des Côtes d'Armor
 - Travaux : 70% Département et 30% Saint-Brieuc Agglomération, avec participation de la Région
- > Échangeur du Perray (compris dans les 89 M€) : inscrit au Contrat de plan État-Région (CPER)/Programme de modernisation des itinéraires (PDMI) pour 16 M€, soit 22,5% à la charge du Département et de Saint-Brieuc Agglomération, et 27,5 % à la charge de l'État et de la Région.

>>> **Le planning des travaux :**

- > Entre La Croix-Gibat et Le Perray :
 - de janvier à novembre 2015 : travaux de construction de l'ouvrage sur la voie TGV
 - de mars à juillet 2015 : fin des travaux de terrassements et de chaussée
 - de janvier à mai 2016 : travaux des équipements routiers.
- > Échangeur du Perray :
 - de mars à octobre 2015 : fin des travaux de terrassements et de chaussée
 - de septembre 2015 à juillet 2016 : travaux de construction de l'ouvrage sur la RN 12
 - de septembre 2016 à mars 2017 : travaux des équipements routiers.

LA SECTION ENTRE LA PLAINE VILLE ET LE MERLET

>>> L'ensemble des études ont été menées et les acquisitions foncières ont été toutes réalisées par le Département. **Coût des travaux restant pour la mise en 1X2 voies de cette section : 11 M€ TTC** (valeur janvier 2010). A ce jour, le financement des travaux n'a pas fait l'objet de convention.

L'ÉCHANGEUR DU SÉPULCRE

>>> **Au Sépulcre, un échangeur** avec la RN12 sera aménagé et deux giratoires seront créés (avec la réutilisation de l'ouvrage existant).

> Une aire de covoiturage verra également le jour

>>> **Le coût global de ce projet s'élève à 6 M€ TTC.**

Des contacts ont été pris par le Département avec la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal). Ce projet pourrait être intégré au Contrat de plan État-Région (CPER) pour un montant de 2,3 M€ sur la période 2015-2020 avec la répartition suivante : État-Région, 40% ; collectivités locales, 60%.

Le Département pourrait porter la maîtrise d'ouvrage par délégation à l'identique de l'échangeur du Perray.



Contact presse

Nolwenn Tirel

Tél. 02 96 62 62 19

Courriel. TIRELNolwenn@cg22.fr

Retrouvez communiqués et dossiers de presse sur cotesdarmor.fr | Espace presse